

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom de l'Acheteur : Commune de Roquebrune-sur-Argens - SIRET : 218 301 075 00014
Roquebrune-sur-Argens – 83520.

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers les documents de la consultation : <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>
L'intégralité des documents se trouvent sur le profil d'acheteur.

Nom du contact : Service Commande Publique - Mail : marchespublics@mairie-roquebrune-argens.fr -
Téléphone : 04.94.19.59.13.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Le pouvoir adjudicateur impose que l'opérateur économique soit inscrit sur un registre professionnel en application de l'article R2142-5 du CCP. Il remet :

- A/ la lettre de candidature (imprimé **DC1** joint au dossier de consultation des entreprises - ou équivalent) à compléter, dater et signer par une personne habilitée. Les documents relatifs aux pouvoirs (**PVS**) de la personne habilitée à engager la société candidate ou chaque membre du groupement doivent être joints au DC1 avec les justificatifs nécessaires (Kbis, délégation(s) de pouvoir, etc.). Le mandataire doit fournir un document d'habilitation par les autres membres du groupement qui précise les conditions de cette habilitation. Les cotraitants n'ont pas à remettre de DC1.
- B/ une déclaration sur l'honneur conforme aux dispositions de l'article R2143-3-1° (cas d'exclusion des marchés publics et obligation d'emploi des travailleurs handicapés) du CCP (DC1). Au titre de cette déclaration, le candidat peut remettre la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire. S'il n'est pas en redressement judiciaire, il peut spontanément remettre un extrait Kbis ou équivalent de moins de trois mois ;
- C/ les documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur pour vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et la capacité technique et professionnelle du candidat en application de l'article R2143-3-2° du CCP.

En application de l'article R2142-25 du Code de la commande publique, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché public.

Capacité économique et financière : Fournir une déclaration concernant le **chiffre d'affaires global (CA)** portant sur les trois derniers exercices disponibles. Si pour une raison justifiée (notamment pour les sociétés nouvellement créées), l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié.

Capacités techniques et professionnelles : Fournir une liste des **principales livraisons effectuées ou des principaux services (REF) fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant et/ou le volume traité, la date et le destinataire public ou privé**. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 4 novembre 2022 à 12 h 00

Critères d'attribution :

- 1/ Le prix (pondération : 40%)
- 2/ Qualité des fournitures : (pondération : 30%)
- 3/ Valeur technique (pondération : 20%)
- 4/ Développement durable (pondération : 10%)

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : FOURNITURE D'EQUIPEMENTS ET DE VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Code(s) CPV :

Objet principal : 18100000-0 : Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires

Objet complémentaire : 18000000-9 : Vêtements, articles chaussants

Description succincte du marché :

Fourniture d'équipements et de vêtements de travail pour les services techniques municipaux. Voir le dossier de consultation pour les détails et pour les volumes indicatifs.

Valeur estimée du besoin en Euros HT : max 20 000 € HT / an, soit max 80 000 € HT pour 4 ans.

Section 6 : Information complémentaires

***Sélection des candidatures**

En application des articles L2141-1 à L2142-5, R2142-1 et R2143-3 du CCP, sera retenue la candidature qui :

- est recevable au regard des articles R2143-3 à R2144-3 du CCP ;
- présente des capacités techniques et professionnelles et économiques et financières suffisantes ;
- est accompagnée des pièces réclamées au titre de l'article R2143-3 du CCP.

***Remise des offres par voie électronique :**

La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>. Pour les modalités de remise des offres, se référer aux conditions générales de la plateforme.

***Négociation :** la Commune se réserve le droit de négocier comme il est dit au règlement de la consultation.

***Minimum et maximum annuels :** 3 000 € HT – 20 000 € HT.

***Variantes :** Les variantes sont interdites.

***Modalités de financement et de paiement :** Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire (Mandat administratif) – Délai de paiement : 30 jours calendaires – Avance non prévue – Budget communal.

***Demande de renseignements :** Voir le règlement de la consultation

***Adresse électronique du candidat ou du mandataire du groupement :** Cette adresse pourra être utilisée par le pouvoir adjudicateur pour adresser au candidat, toute demande de complément ou de précision, pour répondre aux questions des candidats, pour porter à sa connaissance d'éventuelles modifications et compléments.

***Délai exécution :** Le délai de livraison des vêtements et équipements de travail est fixé à 21 jours calendaires maximum à compter de la notification par tout moyen du bon de commande afférent. Ce délai tient compte des essayages et des retours éventuels.

***Durée :** La durée court du 1er janvier 2023, ou de la date de notification si elle est postérieure à la date précitée, au 31 décembre 2023 pour la première période d'exécution.

Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois aux conditions initiales, par période de 1 an, à moins que le pouvoir adjudicateur n'en décide autrement.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Toulon - 5, Rue Racine - 83000 Toulon et Greffe du Tribunal (même adresse)

Date d'envoi du présent avis

30 septembre 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Délégué aux marchés publics,
Yoann GNERUCCI